

Actualités FPr

225, 1er octobre 2008

A la une

1. Le canton de Zurich aura un fonds en faveur de la formation professionnelle
2. Les Prix Enterprize récompensent l'esprit d'entreprise

Professions et associations

3. Formation professionnelle dans la branche de l'automobile: «Pour récolter, il faut d'abord semer!»
4. Les trois Suisses remportent des médailles aux EuroSkills 2008
5. Ordonnances de formation en consultation: assistant-e médical-e
6. Ordonnance de formation entrée en vigueur: agent-e en information documentaire
7. Industrie horlogère: près d'un col bleu sur deux sans qualification
8. Nouveau nom pour l'Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social

Orientation professionnelle et de carrière

9. GE: une «Cité des métiers» permanente ouvre ses porte

Transitions

10. Plus grande égalité des chances grâce à l'anonymat dans les candidatures
à une place d'apprentissage

Formation professionnelle supérieure et continue

11. La Conférence des examens professionnels et examens professionnels supérieurs est créée
12. Une vue d'ensemble par canton des «filiales de formation ES» et des «études post-diplôme ES»

Cantons

13. BE: le pré-apprentissage - un début sur mesure
14. BE: Après la résiliation de leur contrat d'apprentissage, les trois quarts des jeunes tentent encore une fois l'expérience
15. BL: le Conseil d'Etat approuve le crédit du projet «BerufsWegBereitung»

Marché de travail

16. Comment le marché du travail s'est-il développé au cours des cinq dernières années ?

Lien internet

17. Newsletter Hotel&Gastro formation disponible en français

Documents complémentaires

Le canton de Zurich aura un fonds en faveur de la formation professionnelle (en allemand)
Formation professionnelle dans la branche de l'automobile: «Pour récolter, il faut d'abord semer!»
Manifestations

A la une

1. Le canton de Zurich aura un fonds en faveur de la formation professionnelle

wt. Le canton de Zurich aura un fonds en faveur de la formation professionnelle. Ainsi en a décidé le souverain lors de la votation du 28 septembre 2008. Appelé à se prononcer à propos de la révision de la loi cantonale sur la formation professionnelle, il a donné la préférence à l'une des deux variantes soumises à son appréciation. Il a opté pour le texte prévoyant la création d'un fonds en faveur de la formation professionnelle. Financé par les entreprises qui ne forment pas d'apprentis et ne cotisent pas à un fonds de branche, à raison d'au maximum un pour mille de la masse salariale, le fonds sera doté d'un capital maximal de 20 millions. Les contributions du fonds permettront de réduire les charges des entreprises formatrices, par exemple les coûts des cours interentreprises, et de soutenir des mesures innovatrices dans le domaine de la formation professionnelle initiale.

Davantage d'informations (en allemand): www.bbaktuell.ch/pdf/bba4758a.pdf

2. Les Prix Enterprize récompensent l'esprit d'entreprise

wt. Les «Junior Teams» sont les vainqueurs du concours EnterPrize 2008. Les deuxième et troisième prix ont été décernés respectivement à la «Haus der Farbe» de Zurich et au programme «Leseförderung an Berufsfachschulen» (promotion de la lecture dans les écoles professionnelles) de l'Institut pour la communication interculturelle. Une distinction honorifique récompense le projet de l'atelier de modistes «Caroline Hüte & Mützen GmbH», Lucerne, et le «Laufbahncoaching» de l'Ecole professionnelle de Baden (BBB BerufsbildungBaden).

La remise des prix a eu lieu le 30 septembre; la liste des personnes présentes constitue une sorte de «bottin mondain» de la formation professionnelle.

«EnterPrize» est un concours de la Fondation ENTERPRISE et de la revue PANORAMA à l'inten-

tion des personnes ayant l'esprit d'entreprise dans les domaines de l'économie et de la société. Il récompense des activités entrepreneuriales en matière de formation professionnelle initiale et continue, cf. www.enterprize.ch

Présentation des lauréats:

www.panorama.ch/files/enterprize08.pdf (d+f)

Communiqué de presse à l'occasion de la remise des prix: www.afpr.ch/pdf/afpr4721a.pdf

Professions et associations

3. Formation professionnelle dans la branche de l'automobile: «Pour récolter, il faut d'abord semer!»

jp. Dans la branche de l'automobile, 12'702 personnes suivent une formation professionnelle initiale (2006) et au cours des quatre dernières années, 1'215 jeunes professionnels ont terminé une formation continue au niveau tertiaire. ActualitésFPr a questionné sur ses tâches Jürg Fluri, responsable de la formation professionnelle à l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA).

Interview: www.afpr.ch/pdf/afpr4710a.pdf

4. Les trois Suisses remportent des médailles aux EuroSkills 2008

jp. La petite délégation suisse revient au bercail avec ses succès: une médaille d'argent et deux médailles de bronze, tel est le bilan des premières Olympiades des Métiers «EuroSkills 2008» à Rotterdam (cf. ActualitésFPr 224/7).

Pour plus d'informations:

www.bbaktuell.ch/pdf/bba4798a.pdf (en allemand)

5. Ordonnances de formation en consultation: assistant-e médical-e

jp. L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistant-e médical-e est en consultation. Délai de réponse: 22.12.2008

Documents: www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung/00107/00158/index.html?lang=fr

6. Ordonnance de formation entrée en vigueur: agent-e en information documentaire

jp. L'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agent-e en information documentaire entrera en vigueur au 1er janvier 2009. Les documents seront disponibles dans quelques semaines.

Ordonnance: www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung/00470/index.html?lang=fr

Plan de formation:

www.ausbildung-id.ch/grundbildung/fachfrau-fachmann

7. Industrie horlogère: près d'un col bleu sur deux sans qualification

ja. Selon les données statistiques 2007 publiées par la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CPIH), 48,3% du personnel employé à la production dans l'ensemble des secteurs de l'horlogerie est sans qualification. Dans le secteur administratif, cette proportion n'est «que» de 10,7%. La proportion du personnel disposant d'une formation supérieure est aussi très différente: 10,8% à la production, 30,4% dans l'administration. On relèvera encore que la proportion d'apprentis est un peu plus élevée dans le secteur administratif (235 apprentis, soit 2,3%) que dans la production (709, soit 1,9%). Recensement du personnel et des entreprises 2007: www.afpr.ch/pdf/afpr4806a.pdf

8. Nouveau nom pour l'Organisation faitière suisse du monde du travail du domaine social

jp. L'organisation faitière suisse du monde du travail dans le domaine social porte un nouveau nom dès le 1er octobre 2008 : «SAVOIRSOCIAL». Ce changement de nom s'accompagne d'une nouvelle identité visuelle et d'un site internet entièrement renouvelé: www.savoirsocial.ch. Communiqué de presse: www.afpr.ch/pdf/afpr4810a.pdf

Orientation professionnelle et de carrière

9. GE: une «Cité des métiers» permanente ouvre ses portes

ja. Pour la première fois en Suisse, le canton de Genève vient d'inaugurer une Cité permanente des métiers et de la formation, qui répond à un label délivré par la cité des métiers de Paris. Il y a actuellement 28 cités des métiers dans le monde qui répondent à ce label. L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) de Genève développe en collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi une infrastructure permettant à tous, jeunes et adultes, d'accéder librement, gratuitement et sans rendez-vous à l'essentiel de l'information en matière d'orientation, de formation, d'aide financière, de formation continue, d'insertion et d'emploi. A Genève, ce sont huit professionnels qui sont en permanence à disposition du public de 10 heures le matin à 17 heures le soir. Plus d'information: www.citedesmetiers.ch ou Grégoire Evéquo, directeur général OFPC, 022 388 44 25; Dossier de presse: www.afpr.ch/pdf/afpr4768a.pdf

Transitions

10. Plus grande égalité des chances grâce à l'anonymat dans les candidatures à une place d'apprentissage

jp. Rendre anonymes les procédures de candidature à une place d'apprentissage augmente l'égalité des chances. Si les données de la candidature sont anonymes, la provenance n'a plus d'influence sur les chances de succès. C'est ce que montre l'évaluation du projet pilote zurichois «smart selection» dû à l'initiative de la SEC Suisse.

Communiqué de presse:

www.afpr.ch/pdf/afpr4814a.pdf

Etude: www.bbaktuell.ch/pdf/bba4814b.pdf

Exposés: www.bbaktuell.ch/pdf/bba4814c.pdf

(en allemand)

Formation professionnelle supérieure et continue

11. La Conférence des examens professionnels et examens professionnels supérieurs est créée

jp. Les responsables d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs se regroupent. En créant la Conférence des examens professionnels et examens professionnels supérieurs, ils veulent renforcer la formation professionnelle en tant qu'avantage compétitif décisif de la Suisse.

Communiqué de presse:

www.afpr.ch/pdf/afpr4815a.pdf

12. Une vue d'ensemble par canton des «filières de formation ES» et des «études post-diplôme ES»

df. L'OFFT a publié une vue d'ensemble par canton des filières de formation et des études post-diplôme dans les écoles supérieures (ES): www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/00161/index.html?lang=fr > «Filières de formation / Etudes postdiplômes» ou

www.bbaktuell.ch/pdf/bba4764a.pdf et

www.bbaktuell.ch/pdf/bba4764b.pdf

Cantons

13. BE: le pré-apprentissage - un début sur mesure

jp. Dans le cadre d'un projet, le canton de Berne a réorganisé le pré-apprentissage – deuxième offre de l'Etat pour assurer la transition, à côté de l'année de préparation à la vie professionnelle – et révisé le plan d'étude qui s'y rapporte.

Pendant le pré-apprentissage, les jeunes travaillent deux jours par semaine en entreprise et fréquentent en complément les cours d'une école professionnelle durant trois jours. Ils apprennent à connaître les aspects pratiques de leur future profession, améliorent leurs compétences personnelles et scolaires et peuvent se profiler par leur engagement. Ils améliorent ainsi leurs

chances lors de la recherche d'une place d'apprentissage.

Pour plus d'infos: www.erz.be.ch/vorlehre (en allemand)

14. BE: Après la résiliation de leur contrat d'apprentissage, les trois quarts des jeunes tentent encore une fois l'expérience

jp. Le projet LEVA du canton de Berne a permis de constater qu'un cinquième de tous les contrats nouvellement conclus étaient résiliés prématurément. Le rapport le plus récent explore les chances et les risques de cette voie de formation. Les trois quarts des jeunes reprennent, à un moment ou à un autre, une nouvelle formation certifiante du secondaire II au cours des trois années qui suivent la résiliation du contrat. Plus celle-ci recule dans le temps, plus la part des jeunes qui reprennent une formation diminue.

Résumé: www.afpr.ch/pdf/afpr4800a.pdf

Etude (en allemand avec résumé en français): www.bbaktuell.ch/pdf/bba4800b.pdf

15. BL: le Conseil d'Etat approuve le crédit du projet «BerufsWegBereitung»

jp. Le 11 septembre 2008, le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Campagne a approuvé un crédit annuel de plus de 900'000 francs pour le projet «BerufsWegBereitung». Dans sa demande, la direction de la formation, de la culture et du sport constate que la plus grande partie des 2'100 jeunes quittant l'école secondaire réussit le passage à la formation professionnelle initiale. Malgré tous les efforts consentis, cent jeunes par année n'y parviennent pas. Le projet «BerufsWegBereitung» doit contribuer au repérage de ces jeunes. Ils doivent être suivis en conséquence à l'école secondaire déjà, approchés activement et soutenus au-delà des divers passages s'ils ne recherchent pas eux-mêmes une solution.

Demande: www.bbaktuell.ch/pdf/bba4802a.pdf (en allemand)

Etude sur les jeunes sans emploi dans le canton de Bâle-Campagne (en allemand): www.bbaktuell.ch/pdf/bba4802b.pdf

Marché de travail

16. Comment le marché du travail s'est-il développé au cours des cinq dernières années?

vm. Les indicateurs 2008 sur le marché du travail, publiés par l'Office fédéral de la statistique, proposent un aperçu du marché du travail en Suisse entre 2002 et 2007 (activités professionnelles, heures de travail, chômage, salaires etc.). Après les événements du 11 septembre 2001, l'activité était en stagnation au début de la période couverte par le rapport. Le chômage était fortement monté et faisait de 2003 une mauvaise année pour le marché du travail. Entre juin 2003 et juin 2005, le nombre de personnes en activité n'a que faiblement augmenté. Fin 2005 et dans le sillage d'un fort redressement économique, on a enfin pu observer un recul du chômage et une reprise visible de l'activité.

Indicateurs détaillés:

www.afpr.ch/pdf/afpr4786a.pdf

Liens internet

17. Newsletter Hotel&Gastro formation disponible en français

jf. Publiée jusqu'alors en allemand, la lettre d'information d'Hotel & Gastro formation est désormais aussi disponible en français. Edition 3/2008: www.hotelgastro.ch/newsfr

Pour s'y abonner:

www.hotelgastro.ch/newsletterF

Impressum:

Editeur: Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO et Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

Copyright: CSFO et OFFT, diffusion libre (sauf indication contraire) Prière d'indiquer la source et d'envoyer un justificatif à la rédaction

Collaborateurs: Annemarie Abbondio (ao), Jacques Amos (ja), Josette Fallet (jf), Daniel Fleischmann (df), Viktor Moser (vm), Hans Jakob Pfister (jp) et Emil Wettstein (wt)

Membres du groupe de pilotage: Robert Galliker, CSFP; Dani Duttweiler, OFFT; Heinz Staufer, CSFO; Yvonne-Marie Ruedin, CSFP

Rédacteur responsable de la présente édition: Emil Wettstein, Zurich (redaction@afpr.ch). Traduction: Christine Kübler.

Pour s'abonner et/ou se désabonner ainsi que pour annoncer des changements d'adresse: www.afpr.ch/abonner

Les éditions précédentes peuvent être consultées sur Internet: www.afpr.ch

Kantonale Berufsbildungsfonds

Zürich erhält einen Berufsbildungsfonds

bbaktuell 225 vom 30. Sept. 2008

Der Kanton Zürich erhält einen kantonalen Berufsbildungsfonds. Im Rahmen der Abstimmung über die Revision des Einführungsgesetzes zum eidg. Berufsbildungsgesetz haben die Stimmbürgerinnen und -bürger einer Variante des Gesetzes den Vorzug gegeben, die mit Beiträgen von max. 1 Promille der Lohnsumme die Äufnung eines Fonds von max. 20 Mio. Franken vorsieht. Daraus sollen Beiträge zur Senkung der Kosten der Berufsbildung ausgerichtet werden können.

Emil Wettstein

Das Zürcher Stimmvolk hatte am 28. September 2008 über eine Revision des Einführungsgesetzes über die Berufsbildung zu befinden, wie dies in den meisten anderen Kantonen als Folge der Revision des eigenössischen Berufsbildungsgesetzes auch der Fall ist. Die Zürcherinnen und Zürcher hatten aber die Möglichkeit, sich zwischen zwei Varianten zu entscheiden, einem Gesetzestext, der einen kantonalen Berufsbildungsfonds vorsah und eine Fassung, die darauf verzichtete.

Um was ging es?

Der Kasten Seite 2 zeigt den Wortlaut der einschlägigen Bestimmungen. In der vom Regierungsrat publizierten Abstimmungszeitung wird das Thema wie folgt dargestellt: «Seit Anfang der 90er-Jahre hat sich der Arbeitsmarkt stark gewandelt. Die bisher stark gewerblich orientierte Berufsbildung geriet in eine Krise, weil viele, besonders dienstleistungsorientierte Unternehmen keine Lehrstellen anboten. Dank den sogenannten Lehrstellenbeschlüssen des Bundes gelang es mit einiger Anstrengung, das Angebot an Lehrstellen auszuwei-

ten. Trotzdem ist es für einen Viertel der Jugendlichen bis heute unmöglich geblieben, nach Abschluss der obligatorischen Schulzeit eine geeignete Lehrstelle zu finden. Es bedarf hierzu weiterhin gezielter Massnahmen.

Vor diesem Hintergrund erachtet es eine Mehrheit des Kantonsrates als notwendig, dass der Kanton Zürich einen kantonalen Berufsbildungsfonds schafft. Dieser soll neben den bestehenden Branchenfonds sicherstellen, dass alle Betriebe einen solidarischen Beitrag an die Berufsbildung leisten. Der Kantonsrat beschloss daher, einen kantonalen Berufsbildungsfonds zu schaffen, in welchen Betriebe, die keine Lernenden ausbilden oder keine Beiträge in einen Branchenfonds gemäss Art. 60 des eidgenössischen Berufsbildungsgesetzes leisten, Beiträge im Umfang von höchstens einem Promille der AHV-pflichtigen Lohnsumme einzahlen. Der kantonale Berufsbildungsfonds bezweckt, die den einzelnen Ausbildungsbetrieben entstehenden Kosten der Berufsbildung zu senken oder Betriebe, die Lernende ausbilden, zu unterstützen und innovative Massnahmen im Bereich der beruflichen Grundbildung zu fördern.

Mit den Mitteln des Fonds können auch Beiträge an die Kosten von überbetrieblichen Kursen gewährt werden, Kurse für Berufsbildnerinnen und Berufsbildner finanziert, Ausbildungs- bzw. überbetriebliche Kurszentren sowie aufwendige technische Einrichtungen mitfinanziert werden. Ferner sollen die Mittel des Fonds für andere Massnahmen im Bereich der beruflichen Grundbildung dienen können, so beispielsweise für die Anstossfinanzierung von Lehrbetriebsverbänden, für das Lehrstellenmarketing oder für branchenbezogene Fördermassnahmen von Schulabgängerinnen und -abgängern. Damit soll insbesondere die Bereitschaft der Betriebe gefördert werden, Lernende auszubilden.

Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Berufsbildung vom 14. Januar 2008

§ 26 a.

¹ Der Kanton führt in Ergänzung zu Art. 60 BBG einen branchenübergreifenden Berufsbildungsfonds.

² Der Fonds bezweckt:

- die den einzelnen Ausbildungsbetrieben entstehenden Kosten der Berufsbildung durch die Beteiligung aller Betriebe des Kantons zu senken,
- Betriebe, die Lernende ausbilden, zu unterstützen,
- den Aufbau von branchenbezogenen Fonds gemäss Art. 60 BBG zu fördern,
- innovative Massnahmen im Bereich der beruflichen Grundbildung zu fördern.

§ 26 b.

¹ Aus dem Fonds werden Beiträge geleistet an:

- Massnahmen zur Erhaltung und Förderung der Ausbildungsbereitschaft von Betrieben und Branchen,
- Aufwendungen der Lehrbetriebe für das Qualifikationsverfahren nach Art. 33 ff. BBG,
- überbetriebliche Kurse und vergleichbare dritte Lernorte gemäss § 24 für Teilnehmende mit Lehrvertrag,
- andere Massnahmen im Bereich der beruflichen Grundbildung.

² Die Beiträge werden ausgerichtet, soweit die Aufwendungen nicht durch Beiträge des Bundes oder des Kantons gedeckt sind.

§ 26 c.

¹ Der Fonds wird bis zum Höchstbetrag von 20 Mio. Franken geöffnet durch jährliche Beiträge der Arbeitgeber, die dem Kinderzulagengesetz vom 8. Juni 1958 unterstehen, sowie der Landwirtinnen und Landwirte, die landwirtschaftliche Angestellte beschäftigen.

² Der Beitrag eines Arbeitgebers oder einer Landwirtin oder eines Landwirts beträgt höchstens ein Promille der AHV-pflichtigen

Lohnsumme, die er oder sie gesamthaft ausrichtet. Der Regierungsrat legt den Beitragssatz fest.

³ Betriebe, die Lernende nach diesem Gesetz ausbilden oder Beiträge an einen branchenbezogenen Fonds gemäss Art. 60 BBG leisten, sind von der Beitragspflicht befreit.

⁴ Die Beiträge werden durch die vom Kanton anerkannten Familienkassen und von der kantonalen Familienausgleichskasse eingezogen.

§ 26 d.

¹ Der Regierungsrat wählt eine Berufsbildungskommission von neun Mitgliedern auf eine Amtsdauer von vier Jahren. Wiederwahl ist zweimal möglich. Die Wahl bedarf der Genehmigung durch den Kantonsrat.

² Der Berufsbildungskommission gehören Vertretungen der Organisationen der Arbeitswelt und je eine Vertretung des Bildungsrates und der Direktion an.

³ Die Berufsbildungskommission entscheidet über die Verwendung der Mittel.

§ 26 e.

¹ Die beitragspflichtigen Arbeitgeber gemäss § 26 c erteilen der Vollzugsbehörde die notwendigen Auskünfte. Sie geben insbesondere bekannt:

- die erforderlichen Angaben über ihre Familienausgleichskasse,
- die Höhe der AHV-pflichtigen Löhne,
- die Beiträge, die an einen branchenbezogenen Fonds gemäss Art. 60 BBG geleistet werden.

² Kann der Beitrag an den Berufsbildungsfonds mangels vollständiger Unterlagen nicht ermittelt werden, nimmt die Vollzugsbehörde eine Einschätzung nach pflichtgemässen Ermessen vor.

³ Wer vorsätzlich bewirkt, dass eine Beitragsfestlegung zu Unrecht unterbleibt oder dass eine rechtskräftige Beitragserhebung unvollständig ist, wird mit Busse bis zur doppelten Höhe des pflichtigen Beitrages bestraft.

Die Beiträge der Betriebe werden durch die vom Kanton anerkannten Familienkassen und von der kantonalen Familienausgleichskasse eingezogen. Der Aufwand für das Inkasso ist somit gering. Es wird ein Verfahren angestrebt, das administrativ zu möglichst wenig Aufwand führt. Die Erhebung der erforderlichen Angaben, z. B. ob Lernende ausgebildet werden, soll aufgrund einer Selbstdeklaration erfolgen. Zudem ist auf Verordnungsstufe zu regeln, was als Betrieb gilt, und es ist allenfalls eine Mindestgrösse der Lohnsumme festzulegen, ab welcher überhaupt eine allfällige Abgabepflicht entstehen kann. Damit soll dem Verhältnismässigkeitsgrundsatz Rechnung getragen werden.

Über die Verwendung der Fondsmittel soll nicht die Verwaltung, sondern eine Berufsbildungskommission entscheiden, der mehrheitlich Vertretungen der Organisationen der Arbeitswelt angehören.»

der Variante mit dem Berufsbildungsfonds der Vorzug zu geben sei:

Vorlage mit Fonds	59.88% Ja
Vorlage ohne Fonds	60.53% Ja
Stichfrage	58.05% für Vorlage mit Fonds.

Das statistische Amt schreibt dazu: «Wohl zum erstenmal seit 1991, als die Stichfrage per Volksabstimmung eingeführt wurde, hat sie beim Berufsbildungsgesetz den Ausschlag gegeben. Zwar erreichte die Alternative ohne den umstrittenen kantonalen Berufsbildungsfonds mit 60.5% Ja-Stimmenanteil sogar eine geringfügig höhere Zustimmung als die Hauptvorlage mit dem Fonds (59.9%): Bei der Stichfrage waren die Befürworter der Hauptvorlage dann aber klar in der Mehrheit (58.0%).» (statistik.info 09/8)

Emil Wettstein, ewettstein@bbprojekte.ch

Anhang

Für und wider - zwei Stellungnahmen zum Berufsbildungsfonds. Quelle: Schulblatt des Kantons Zürich 05/08

Die Resultate

Die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger stimmten beiden Varianten zu und entschieden mit 58 %, dass

Sollen Firmen ohne Lehrlinge die Kosten der Lehrbetriebe mittragen?

Ende September stimmen die Zürcherinnen und Zürcher über den Kantonalen Berufsbildungsfonds ab. Damit sollen sich künftig auch Betriebe ohne Lehrlinge an den Kosten der Berufsbildung beteiligen. Im Pro und Kontra äussern sich dazu die beiden Kantonsräte Ralf Margreiter (Grüne) und Martin Arnold (SVP).



Ralf Margreiter: Pro

Lehrstellensuche: Keine Chance für Maria?

Maria leidet. Sie hat eben die Schule abgeschlossen – ohne Perspektive. Maria leidet doppelt: Sie trägt einen Familiennamen, der ihr bei der Lehrstellensuche nicht gerade hilft. Auch ist der Lehrstellenmarkt seit Jahren ausgetrocknet. Zu wenig Angebote, keine Chance für Maria. Obwohl sie eine gute Schülerin war.

Die Zürcher Abstimmung über den Berufsbildungsfonds am 28. September ändert am Handicap von Marias Herkunft nichts. Aber am Lehrstellenangebot. Heute bietet nur noch jeder sechste Betrieb Lehrstellen an. Alle übrigen profitieren von dieser Ausbildungstätigkeit. Als Trittbrettfahrer, die sich nicht an der Aufgabe der Wirtschaft für die Ausbildung des eigenen Berufsnachwuchses beteiligen. Und die Maria keine Chance bieten.

Der Berufsbildungsfonds sorgt dafür, dass die Ausbildungsverantwortung

auf breitere Schultern verteilt wird. Betriebe ohne Lehrstellen leisten eine Förderabgabe in diesen Fonds. Betriebe mit Lehrstellen werden damit unterstützt und entlastet. Ein einfaches, transparentes und schlankes System, um mehr Lehrstellen zu schaffen. Ein bewährtes Prinzip, wie es die Wirtschaft mit diversen Branchenfonds bereits eingeführt hat.

Gegner monieren, eine «Lehrstellensteuer» werde eingeführt. Sie verkennen die Funktion des Berufsbildungsfonds. Er leistet dort Unterstützung, wo der Markt versagt. Und es ist nicht der Staat, sondern es ist die Wirtschaft selbst, die über die bestmögliche Verwendung der Fondsmittel entscheidet. Die Wirtschaft weiss am besten, was Not tut. Auch verkennen die Gegner die Dringlichkeit, Maria und mehreren tausend weiteren Jugendlichen

Zur Person

Ralf Margreiter ist Kantonsrat der Grünen und Ressortleiter Jugend- und Lehrlingsfragen beim Kaufmännischen Verband Schweiz.

eine Perspektive zu bieten. Denn so viele Schulabgängerinnen und -abgänger pro Jahr bleiben ohne die ersehnte Lehrstelle.

Wer etwas gegen Orientierungslosigkeit, Desintegration und vielleicht auch Jugendgewalt unternehmen will, muss Lehrstellen schaffen. Der Berufsbildungsfonds ist seit Langem die beste Gelegenheit dafür. Darum verdient er ein überzeugtes Ja an der Urne. Maria dankt dafür. Und ebenso die vielen Lehrbetriebe, die seit Jahr und Tag Ausbildung und Integration in der Wirtschaft bieten, aber zunehmend allein gelassen werden.

Abstimmung zum Berufsbildungsfonds

Am Abstimmungswochenende vom 28. September 2008 stimmt das Zürcher Stimmvolk über das Einführungsgesetz zum Berufsbildungsgesetz (EG) ab. Umstrittener Punkt dabei ist die Schaffung eines Kantonalen Berufsbildungsfonds (siehe Pro und Kontra). Dessen Hauptziele sind:

- Die Kosten der Berufsbildung der einzelnen Ausbildungsbetriebe zu

senken, indem alle Betriebe im Kanton an den Kosten beteiligt werden;

- Betriebe, die Lernende ausbilden, zu unterstützen;
- innovative Massnahmen im Bereich der beruflichen Grundbildung zu fördern;
- dort Impulse zu setzen, wo das die branchenmässig ausgerichteten Berufsbildungsfonds gemäss Art. 60 des Bundesgesetzes über die Berufs-

bildung (BBG) nicht vermögen.

Der Beitrag eines Arbeitgebers soll danach höchstens ein Promille der AHV-pflichtigen Lohnsumme betragen. Bei einem Jungunternehmer zum Beispiel, der pro Jahr 100 000 Franken Lohnsumme ausbezahlt, ist es eine Abgabe von höchstens 100 Franken. Kantonale Fonds gibt es inzwischen in den Kantonen Genf, Freiburg, Wallis, Jura und Neuenburg.



Zur Person

Martin Arnold ist Kantonsrat der SVP und Geschäftsführer des Kantonalen Gewerbeverbands Zürich.

Martin Arnold: Kontra

Bürokratie statt Lehrstellen

Gewiss: Es erscheint stossend, dass viele Betriebe sich in der beruflichen Grundbildung nicht engagieren und keine Lehrstellen anbieten. Die Idee jedoch, diesem Zustand mit einer neuen Abgabe beizukommen, ist absurd, ja sie ist sogar geeignet, das Gegenteil dessen zu bewirken, was beabsichtigt ist. Wer sich mit einer kleinen Abgabe von der moralischen Verpflichtung zur Ausbildung junger Leute freikaufen kann, wird schnell eine Anspruchshaltung entwickeln.

Im Vergleich zum möglichen Nutzen ist der administrative Aufwand sowohl für die Verwaltung wie auch für die Betriebe unverhältnismässig. Rund 70'000 Betriebe müssten jährlich beurteilt und überprüft werden. Unklar ist zudem, wer in den Fonds einzahlen müsste. Wird ein Betrieb für eine unbesetzte Lehrstelle zahlungspflichtig?

Sind Praktikumsplätze gleichwertig? Was passiert bei einem Lehrabbruch? Wie werden die unterschiedlichen Betriebsgrössen behandelt? Wer legt nach welchen Kriterien fest, pro wie viele Mitarbeitende eine Lehrstelle geschaffen werden muss?

Offen ist zudem, wie die Mittel aus dem Fonds verwendet werden sollen. Kommen sie tatsächlich den ausbildenden Betrieben zugute oder versickern sie in der aufwendigen Fondsverwaltung und in pädagogisch zwar interessanten, aber praktisch unnützen Projekten? Von beidem gibt es bereits genug: weder ein neuer Verwaltungsapparat noch weitere «innovative» Projekte braucht die Bildung. Nützen würden vielmehr Vereinfachungen in der Lehrlingsadministration und die verbesserte Zusammenarbeit aller Partner an der Nahtstelle Schu-

le/berufliche Grundbildung. Dazu braucht es aber keinen neuen Fonds – gesunder Menschenverstand würde genügen.

Tatsache ist zudem, dass aufgrund der demografischen Entwicklung ein Lehrlingsmangel absehbar ist. Zwischen sinkender Schulabgängerquote und steigender Maturandenquote werden es die Betriebe schwer haben, genügend Jugendliche zur Nachwuchssicherung ausbilden zu können. Dies wird auch ein Fonds nicht verhindern können – er ist unnötig und deshalb abzulehnen.

Interview de Jürg Fluri, responsable de «UPSA - formation professionnelle»

«Pour récolter, il faut d'abord semer!»

ActualitésFPr 225 du 1 octobre 2008

Dans la branche de l'automobile, il y avait en 2006 12'702 personnes en formation professionnelle initiale et durant les quatre dernières années écoulées, 1'215 jeunes professionnels ont terminé une formation continue au degré tertiaire. Voilà qui représente beaucoup de travail pour Jürg Fluri, responsable de «UPSA - formation professionnelle» et son équipe ! Les procédures de qualification pour les nouvelles professions techniques sont en voie d'élaboration, puis introduites dans la foulée et on organise des cours pour experts dans ces professions. Dans le secteur commercial, on travaille au projet RFCl (réforme de la formation commerciale initiale) et dans le commerce de détail, on met en place un nouveau profil professionnel dans la vente d'automobiles.

Jürg Fluri

Quelles sont vos tâches en tant que responsable de «UPSA - formation professionnelle» à l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) ?

Conseiller et suivre toutes les commissions et groupes de travail de la formation professionnelle compte au nombre de mes tâches. Au niveau des examens professionnels (EP) et des examens professionnels supérieurs (EPS), nous organisons toutes les procédures de qualification (examens), les centralisons et faisons passer les épreuves dans notre centre de Wiedlisbach. L'élaboration et la supervision des plans de formation - nouveaux ou déjà existants - entrent également dans notre secteur d'activité.



Jürg Fluri (56), responsable de «UPSA- formation professionnelle» depuis 1996.

Formation : mécanicien auto, formation commerciale (SEC), examens professionnels supérieurs avec diplôme fédéral EPS.
Activité professionnelle : mécanicien auto, chef d'atelier, gestionnaire, chef d'entreprise.

Qui vous soutient dans vos tâches ?

Une personne seule ne viendrait pas à bout de toutes ces tâches. Ce sont donc six spécialistes chevronnés qui s'occupent des activités mentionnées ci-dessus.

Quelles sont les tâches qui vous préoccupent plus précisément ces temps-ci, vous et vos collaboratrices et collaborateurs ?

Les procédures de qualification pour les nouvelles professions techniques sont actuellement en voie

d'élaboration et introduites dans la foulée. On met en place des cours d'experts pour ces professions. Ils auront lieu à la fin de l'automne 2008 et au printemps 2009. Dans le secteur commercial, nous travaillons au projet RFCI (réforme de la formation commerciale initiale). Dans le commerce de détail, nous mettons en place un nouveau profil professionnel dans la vente d'automobiles. L'organisation des Championnats suisses est en cours ; ils permettront de désigner le meilleur représentant de la branche des mécaniciens de l'automobile pour participer aux Olympiades des Métiers («world skills») en 2009 à Calgary. Nous organisons et conduisons les procédures de qualification du secteur automobile pour les conseillers à la clientèle et les diagnosticiens (certifiés EP avec brevet) et les gestionnaires d'entreprise (diplômés EPS).

Qu'est-ce qui a changé dans la formation initiale pour les professions du secteur de l'automobile au cours des années récentes?

A la suite de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, on a créé et introduit de nouvelles professions («mécatronicien de l'automobile», «spécialiste de l'automobile», «assistant de l'automobile»).

On a élaboré les contenus des plans de formation sur la base des innovations les plus récentes en matière de technique et d'électronique dans le domaine de l'automobile. Le niveau des exigences (compétences) s'est élevé de manière générale. La nouvelle formation initiale de deux ans d'assistant automobile a toutefois pu être créée.

Dans le domaine du commerce de détail, on a également pu introduire des formations initiales de deux et trois ans pour deux profils professionnels.

D'après nos informations, la branche automobile a très vite introduit un test d'aptitude propre à l'UPSA. Est-il toujours utilisé? Quelles expériences avec ce test?

Le test d'aptitude est utilisé avec succès dans toutes les régions de Suisse et jouit d'un haut degré d'acceptation dans notre branche. On détermine les compétences actuelles - et donc les aptitudes - des personnes à former et on les attribue au champ professionnel qui convient.

4192 nouveaux contrats d'apprentissage signés et 3201 certificats de capacité (CFC) délivrés: faut-il en déduire qu'un quart des jeunes en apprentissage dans la branche automobile abandonne sa formation? Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage était-il beaucoup plus modeste il y a trois

Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA): données et faits

La branche de l'automobile comprend 5'250 garages et environ 38'000 collaboratrices et collaborateurs. 4'000 garages et 30'5000 collaborateurs sont organisés au sein de l'UPSA. Le chiffre d'affaires annuel réalisé par l'ensemble des garages est évalué à 28,9 milliards environ (2006). En Suisse, on compte 527 voitures de tourisme pour 1'000 habitants (1984: 402). Par ailleurs, un emploi sur huit dépend directement - ou indirectement - de l'automobile.

Formation initiale

12'702 personnes (12'121 hommes et 581 femmes) suivent une formation professionnelle initiale dans la branche de l'automobile (OFS, 2006). L'an dernier, on a signé 4'192 nouveaux contrats d'apprentissage dans ce secteur et délivré 3'201 certificats de capacité.

Le métier de mécanicien d'automobile (désormais rebaptisé "mécatronicien" d'automobile) est le sixième métier choisi par les hommes.

Formation continue

1215 jeunes professionnels ont suivi une formation continue dans le secteur tertiaire au cours des quatre dernières années. 958 d'entre eux ont réussi leur examen professionnel avec brevet fédéral de diagnosticien d'automobile, 112, celui de conseiller de vente automobile et 45 celui de conseiller à la clientèle. On a en outre délivré 100 diplômes d'examens professionnels supérieurs chez les mécaniciens d'automobile.

Cela correspond à une moyenne annuelle de 300 diplômés décidés à poursuivre une formation professionnelle continue de l'UPSA.

En 2006, 550 personnes ont en outre suivi une formation continue de la branche automobile en tant que diagnosticiens d'automobile, 25 en tant que conseillers de vente automobile et 25 en tant que conseillers à la clientèle. De plus, 20 personnes ont passé l'examen supérieur de gestionnaire d'entreprise diplômé du secteur automobile.

Les 32 cours d'un jour, proposés par la « Business Academy UPSA », ont été suivis en 2006 par près de 300 participant-e-s et environ 7'000 personnes ont fréquenté des cours spécifiques à des marques, proposés par les importateurs.

Informations: <http://www.agvs.ch>

ou quatre ans? Ou un nombre relativement élevé de jeunes ont-ils terminé leur formation avec une attestation de formation élémentaire à la place d'un CFC?

La «formation élémentaire» du passé - qui n'existe plus aujourd'hui - n'a jamais été vraiment encouragée dans notre branche. Il ne s'agit pas non plus de la confondre avec l'actuelle et nouvelle formation professionnelle initiale de deux ans.

Il est absolument évident que le nombre de certifi-

cats réussis est moins élevé que celui des contrats d'apprentissage.

Toutes les personnes en formation n'ont pas terminé avec succès les épreuves de qualification. Certaines ont sûrement aussi bifurqué, en changeant d'orientation dans leur formation initiale ou en renonçant à se former.

Les 4192 nouveaux contrats d'apprentissage par an correspondent à 11 % des collaboratrices et collaborateurs de la branche automobile. Combien d'entre eux travailleront plus tard dans la branche ? Avec une réserve constante de collaboratrices et de collaborateurs, il faudra - selon les calculs usuels - remplacer chaque année 2 - 3% d'entre eux.

La fluctuation actuelle ne doit pas être sous-estimée. Nous savons qu'à l'avenir, moins de jeunes seront disponibles pour une formation. Nous nous efforçons de garder les spécialistes bien formés et de les attacher à notre branche. Nous investissons à cet effet dans une campagne publicitaire. Elle montre à nos jeunes qu'une carrière dans la branche automobile est possible et assure un avenir. Avec le lancement de la campagne: «On a besoin de toi !» et, plus récemment, celle de: «On a besoin de vous!», nous informons les jeunes et les adultes sur les possibilités de formation initiale et continue dans notre secteur de l'industrie.

Les innovations techniques et les prétentions croissantes des clients exigent aussi beaucoup des formateurs. Comment évolue la disponibilité des entreprises pour la formation?

La disponibilité des entreprises dans la formation des jeunes reste inchangée. Il existe un bon proverbe à ce sujet : «Pour récolter, il faut d'abord semer!»

Dans quelle mesure les filles montrent-elles également de l'intérêt pour les professions de la branche automobile ? Et comment les entreprises accueillent-elles les filles?

Les possibilités d'une intégration des filles au travail dans les garages augmentent. Les véhicules actuels sont tellement aboutis techniquement qu'il y a moins de dégâts à réparer sur ce plan. Les travaux sales sont également moins nombreux. Nous encourageons activement les places d'apprentissage pour les femmes - par le biais de notre dernière campagne de publicité également.

Quelles expériences avez-vous faites avec les professions de mécatronicien de l'automobile

et de spécialiste de l'automobile, introduites depuis 2007?

La transition vers les nouvelles professions s'est bien faite. Le nombre des nouveaux contrats d'apprentissage reste stable.

Comment résiste dans le même temps la formation de deux ans d'assistant-e automobile, nouvellement créée?

On a expérimenté la nouvelle formation de deux ans dans un projet pilote. Les résultats sont tout à fait concluants. Selon les informations actuelles, cette formation connaît elle aussi un bon départ.

Quelle est la situation actuelle des places d'apprentissage dans le secteur de l'automobile? Et à moyen terme?

Comme je l'ai déjà évoqué, il y aura à l'avenir moins de jeunes à disposition pour la formation. Il s'ensuivra une concurrence sauvage. Avec la nouvelle formation initiale de trois ans prévue dans le commerce de détail, 900 places de plus peuvent être créées.

Des plaintes se font constamment entendre au sujet de la préparation scolaire des jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage. En est-il de même pour vous quand vous parlez avec «vos» entreprises formatrices?

D'après ce que j'entends dire, je dois malheureusement le confirmer. Une partie des jeunes ne dispose hélas pas des compétences qui permettent à l'école professionnelle et aux entreprises de construire sur cette base. Il revient donc à l'entreprise ou à l'école professionnelle de rattraper les négligences - parfois sans y parvenir.

Jetons pour terminer un bref regard sur l'ensemble du système suisse de formation: où le besoin d'agir est-il le plus urgent d'après vous?

Il y a suffisamment d'entreprises formatrices possédant les compétences et les ressources nécessaires pour former. Il faudrait créer la possibilité de soutenir financièrement les entreprises formatrices sous la forme de subventions fédérales ou d'une diminution de l'impôt. On pourrait de cette manière contribuer à réduire le chômage des jeunes.

Jürg Fluri, responsable UPSA - formation professionnelle:
juerg.fluri@agvs.ch

Questions de Hans Jakob Pfister: jppfister@bbprojekte.ch
Traduction: Christine Kübler. Mise en page: rh

Calendrier des manifestations

Edition 225, 01.10.2008

29 - 31 octobre 2008

WORLDDIDAC Basel

WORLDDIDAC Basel sera à nouveau le carrefour du monde de l'éducation et de la formation ainsi que du commerce international des moyens d'enseignement. L'offre mondiale de matériels didactiques, de prestations de services et d'équipements sera présentée à des visiteurs qualifiés venus de 70 pays. En 2008, WORLDDIDAC Basel mettra l'accent sur des domaines prioritaires pour l'école et la formation, à savoir la santé, le marché du travail et l'environnement.
Lieu: Centre de foires de Bâle
Informations: <http://www.worlddidacbasel.com>

12 - 15 novembre 2008

Salon des métiers du Nord vaudois, Yverdon-les-Bains

Renseignements: M. Laurent Knecht, OSP Nord, tél. 024 424 20 30

13 novembre 2008

Journée nationale des filles

Rendez-vous le 13 novembre 2008 pour la 8e Journée des filles. Les garçons ne sont pas en reste non plus!
Informations: <http://www.tochertag.ch> (F) et <http://www.jungs.ch> (F)

18 au 22 novembre 2008

Salon l'apprentissage Villeneuve

Destiné aux écoliers en fin de scolarité obligatoire, ce salon aura lieu à la halle de la Tronchenaz à Villeneuve.

18 novembre 2008

OFFT: 4e conférence annuelle Validation des acquis

Stade de Suisse à Berne
Invitation et programme sous www.bbt.admin.ch/aktuell/00399/index.html?lang=fr
Contact: medien@bbt.admin.ch

20 novembre 2008

10e Journée de travail de la Politique nationale de la santé Les professions de la santé: quelles formations pour quel besoin?

Berne, Stade de Suisse (9 h 30 - 17 h)

Organisation: Secrétariat exécutif de la Confédération pour la Politique nationale de la santé, Office fédéral de la santé publique, Berne

Inscription jusqu'au 30 septembre 2008
Fax 031 323 88 05, e-mail: dialog@bag.admin.ch

Coûts: Fr. 250.-

20 novembre 2008

Swiss Forum for Educational Media (SFEM 2008)

Le thème principal de cette année est Open Educational Resources (OER): libre-accès aux médias de la formation et qualité.
Le SFEM 2008 est placé sous le patronage de la Chancellerie fédérale et se tiendra du jeudi 20 novembre 2008 à 10h45 au vendredi 21 novembre 2008 à 15h15.
Lieu: Berne, Helvetiaplatz 2, PHBern, Institut des médias de la formation
Nous vous invitons à vous inscrire rapidement sur www.educationalmedia.ch.

20 et 21 novembre 2008

Séminaire de Bienne de la CFEJ

Thème: La sexualité des jeunes au fil du temps: évolution, influences, perspectives
Lieu: Palais des Congrès, Bienne
Programme et Inscription dès maintenant jusqu'à fin octobre sur le site www.biel-seeland.ch > congrès et events

28 novembre 2008

OFFT - conférence sur les places d'apprentissage et remise des distinctions

Cette année, la conférence sur les places d'apprentissage se fera en présence de la conseillère fédérale Doris Leuthard. Les remises de distinctions aux championnes et champions suisses des métiers auront lieu à l'issu de la conférence. Le programme détaillé suivra sous www.bbt.admin.ch/aktuell/00399/index.html?lang=fr
Contact: medien@bbt.admin.ch

25 - 27 mars 2009

Congrès « Recherche en formation professionnelle » / Conférence in vocational education and training

From 25 to 27 March 2009 the Swiss Federal Institute for Vocational Education and Training – SFIVET – is holding a conference on the subject of "Research in vocational education and training". The conference will be advertised internationally and will take place at SFIVET in Berne/Zollikofen.

SFIVET wants to use this first conference in Switzerland to promote the sharing of information and exchange between national and international researchers. It is intended to give an overview of research activity in vocational education and training in Switzerland, promote academic exchange between the leading houses and present current international research.

Further information will be regularly posted at www.sfivet-switzerland.ch from May 2008.

The call for papers will be made in June 2008.
Contact person: Ivana Lovric, SFIVET Berne/Zollikofen
Contact address: congress-09@sfivet-switzerland.ch

25 - 27 mars 2009

Congrès «Recherche en formation professionnelle»

L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) organise ce congrès qui aura lieu à l'IFFP de Berne/Zollikofen.

Avec ce congrès, l'IFFP entend favoriser l'échange entre les chercheurs et chercheuses suisses et étrangers/ères. Le congrès sera l'occasion de découvrir l'ensemble des activités de recherche dans le domaine de la formation professionnelle en Suisse, de faciliter les échanges scientifiques entre les divers pôles d'excellence et de présenter les recherches en cours dans les différents pays représentés.

Informations dès le mois de mai 08 sous www.sfivet-switzerland.ch. L'appel à contributions sera lancé courant juin 2008.

Contact: Ivana Lovric, IFFP Berne/Zollikofen, congress-09@sfivet-switzerland.ch

3 juin 2009

Conférence de mai

L'OFFT organise la 7e édition de la traditionnelle conférence de mai. Elle aura exceptionnellement lieu début juin 2009 à cause des championnats du monde d'hockey sur glace. La structure de la conférence reste fidèle au concept avec des informations générales sur la réforme de la formation professionnelle et des discussions des thèmes en ateliers. Des informations suivront au printemps 2009.

Ce calendrier indique les manifestations annoncées à la rédaction du bulletin ActualitésFPr; elles y sont classées dans l'ordre chronologique des événements. D'autres réunions importantes y sont aussi mentionnées dans un souci d'éviter le chevauchement de différentes manifestations. Le choix incombe à la rédaction d'ActualitésFPr.

Si votre manifestation n'y figure pas, nous vous invitons à l'enregistrer à l'adresse http://www.berufsbildung.ch/fmi/xsl/bbav_addrecord.xsl. Nous prendrons votre enregistrement en considération à la condition que la manifestation annoncée s'adresse aux spécialistes de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle ou du marché du travail et qu'elle traite un thème spécifique à l'un de ces groupes.

Vous trouverez bien d'autres indications dans la version allemande du calendrier à l'adresse <http://www.bbaktuell.ch/pdf/Veranstaltungen.pdf>